



# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 14 décembre 2016, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2016-292 modifiant à nouveau le règlement numéro 2013-268, tel qu'amendé, afin de remplacer les modalités d'établissement des quotes-parts en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables du secteur résidentiel.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, le 16 décembre 2016.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Judith Desmeules